

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU

## VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS

### RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

BUREAUX: 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies ou anonymes ne sont pas acceptées. On s'abonne à toute époque.

RÉDACTION: 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 3 heures (grandes annonces avant 11 h.) paraissent le lendemain.

#### ABONNEMENTS

1 an	6 mois	3 mois
fr. 6 —	fr. 3 20	fr. 1 80
fr. 8 —	fr. 4 20	fr. 3 30
3 —	4 70	2 50
25 —	13 —	8 75
22 —	11 50	8 —

Abonnement aux bureaux de poste, 10 ct. en sus. Changement d'adresse, 50 ct.

3, RUE DU TEMPLE-NEUF, NEUCHÂTEL

Bureau d'administration et d'abonnements de la FEUILLE D'AVIS:

WOLFRATH & SPERLÉ, Imprimeurs-éditeurs

TÉLÉPHONE

La vente au numéro a lieu:

TÉLÉPHONE

Bureau du Journal, kiosque, libr. Guyot, gare J.-S., par les porteurs et dans les dépôts

#### ANNONCES

1 à 3 lignes . . . pour le canton	50 ct.	De la Suisse . . . la ligne	15 ct.
4 à 5 . . . 55 ct. — 6 à 7 lignes	75	l'étranger . . . . .	20
8 lignes et au-delà . . . la ligne	1 10	Reclames . . . . .	30
Répétition . . . . .	5	Avis mortuaires . . . . .	12
Avis tarif, 20 ct. la ligne, minimum	1 fr.	Répétition, 9 ct. — Minimum	2 fr.
Lettres noires, 5 ct. la ligne en sus. — Encadrements depuis 50 ct.			

BUREAU DES ANNONCES: RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

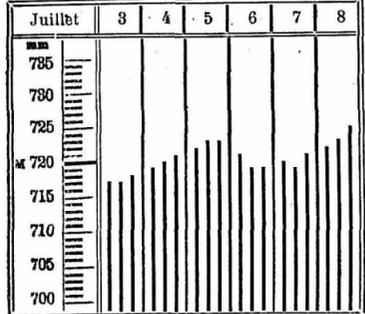
Bulletin météorologique — Juillet  
Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 h.

#### OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL

JOURS	Tempér. en degrés cent.			Humidité	Vent dom.	Dir.	Forces	État du ciel
	Moy.	Min.	Max.					
7	11.5	9.1	13.2	719.9	7.5	N. O.	moy.	couv
8	10.3	8.9	11.9	723.1	0.3	»	»	fort nuag

Du 7. Pluie intermittente à partir de 1 heure.  
Du 8. Pluie pendant la nuit et pluie fine par moments dans la matinée et le soir. Soleil visible par moments à partir de midi.  
Vent S.-O. dans la matinée et fort vent N.-O. à partir de 10 heures.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0  
selon les données de l'Observatoire  
(Hauteur moyenne pour Neuchâtel: 71,59m)



STATION DE CHAUMONT (altit. 1128 m.)  
5 8.6 5.0 666.2 3.3 0.0 faibl. couv  
Pluie assez forte le matin. Brume après midi.

Niveau du lac  
Du 8 juillet (7 h. du matin) 429 m. 680  
Du 9 » » » 429 m. 700  
Température du lac (7 h. du matin): 16°.

#### PUBLICATIONS COMMUNALES

#### COMMUNE DE NEUCHÂTEL

##### MAIL

Les personnes qui désirent une place au Mail, pour vente de rafraîchissements, le vendredi 18 juillet, jour de la Fête de la jeunesse, peuvent se faire inscrire au secrétariat de Police (Hôtel municipal), jusqu'au 13 courant. Rendez-vous ce même jour, au Mail, à 2 heures de l'après-midi pour marquer la place.  
Neuchâtel, le 7 juillet 1900.  
Direction de police.

#### COMMUNE DE NEUCHÂTEL

##### Impôt communal

La Direction des Finances de la Commune de Neuchâtel invite les contribuables ayant changé de domicile à St-Jean et qui n'ont pas reçu leur mandat de contribution pour l'exercice 1900 à en aviser la caisse communale qui y pourvoira. Elle leur rappelle en outre que le premier délai de perception échoit le 14 juillet courant.

#### COMMUNE DE NEUCHÂTEL

Pour cause de travaux, la circulation avec voitures est interrompue jusqu'au lundi 16 courant sur le chemin de l'Ermitage, depuis l'ancienne propriété Sandoz à la Roche de l'Ermitage.  
Neuchâtel, le 5 juillet 1900.  
Direction de Police.

#### IMMEUBLES A VENDRE

A vendre, dans une belle situation près de Neuchâtel, une propriété aménagée pour un horticulteur; elle fournirait aussi un superbe terrain à bâtir. S'adresser Etude G. Eiter, notaire, Neuchâtel.

#### ANNONCES DE VENTE

A vendre trois belles cages et une paire de beaux canaris, ainsi qu'un bon fer à repasser, à bas prix. Chavannes 13, 2<sup>me</sup>.

La Bourgeoisie de Neuveville offre à vendre

#### un vase de cave

de la contenance d'environ 11,500 litres. S'adresser à M. A. Gross, caissier, à Neuveville.

Administration de la Bourgeoisie.

## NOUVEAU HALLE AUX TISSUS

CHEMISETTES & BLOUSES p<sup>r</sup> dames  
Blanches, couleurs, noires, mi-deuil, depuis 1.25 à 9 fr.

COSTUMES DE BAIN, depuis 2.25 à 4.50  
LINGES ET BONNETS DE BAIN

JUPONS BLANCS très bas prix

Lingerie pour dames, confectionnée seulement en forte qualité.  
CHEMISES, depuis 1.85 — PANTALONS, depuis 2.25

CORSETS CORSETS  
JUPONS d'été en couleurs, grand choix de 2.80 à 15.—

MANTES, COLLETS & JAQUETTES, nouveau et grand choix, noirs et couleurs

Longs manteaux de pluie et de voyage, en soie et en drap — Pélerines écossaises

## HALLE AUX TISSUS

1000 nouveaux dessins pour robes légères en coton

CRÊPONS & CACHEMIRES  
POUR ROBES CLAIRES

PIQUÉS à jour blancs, pour robes  
MOUSSELINES brodées blanches, pour robes  
COTES DE CHEVAL, piqués blancs, pour robes

## HALLE AUX TISSUS

#### Fabrique Neuchâteloise de Cartonnages

E. KNECHT

Champ-Bougin — Neuchâtel

Installation moderne — Force motrice

CARTONNAGES en tous genres, de LUXE et ORDINAIRES  
Prompte livraison — Téléphone n° 239



## FEUX D'ARTIFICE

Lanternes vénitiennes, Bougies, Flambeaux, Lampions, etc.

Articles très soignés. Achats directs dans les manufactures les plus réputées. — Prix modérés. — Prix-courant franco.

CH. PETITPIERRE & FILS, NEUCHÂTEL

#### Papeterie HUGUENIN

22, rue de l'Hôpital

Maroquinerie — Articles en bois sculpté

## LIQUIDATION DÉFINITIVE

Cessation de commerce le 15 juillet

Pendant ces derniers jours, vente de tous les articles avec un minimum de

50 % de rabais.

On traiterait aussi de gré à gré pour la vente en bloc.

#### JAMES ATTINGER

Librairie-Papeterie — Neuchâtel

GUIDES ET PLANS DE PARIS  
pour la Ville et pour l'Exposition

CHAPELLERIE  
ROBERT GARCIN  
Rue du Seyon

Chapeaux de paille

POUR  
Hommes, jeunes Gens et Enfants  
PRIX MODÉRÉS

#### SALLE DE VENTE

COLUSE 4

Grand choix de meubles en tous genres, tels que: lits en bois et en fer, canapés-lits, divans, meubles de salon, commodes, lavabos-commode, tables en tous genres, tables de nuit, chaises en tous genres, dressoirs, secrétaires, armoires à une et deux portes, régulateurs, tableaux, glaces et potagers.

Se recommande,

S. RENTSCH.

#### POUSSETTE ANGLAISE

à vendre, faute d'emploi. S'adr. Parcs 57.

## ROASTBEEF

(Bœuf rôti)

LA BOITE DE 2 1/4 LIVRES à 1 fr. 35

Au Magasin de Comestibles

SEINET & FILS

8, Rue des Epancheurs, 8



Appareils. Fournitures photographiques  
Leçons. Travaux d'amateurs. Portraits. H 8037 M

#### A VENDRE

Une machine à cintrer les cercles, pour maréchaux, complètement neuve. Une enclume peu usagée, n° 2.30. — S'adresser Forges de Noiraigue.

## Feux d'artifice

Grand choix de feux d'artifice et flammes de bengale, en tous genres, provenant d'une des premières fabriques en Suisse.

LANTERNES VÉNIENNES  
ARTICLES GARANTIS

Prix de Fabrique

J. WOLLSCHLEGEL

ARMURIER

Treille 2, en face du Bazar Parisien

AUX 3 CHEVRONS

Bijouterie - Orfèvrerie  
Horlogerie - Pendulerie

**A. JOBIN**

Maison du Grand Hôtel du Lac  
NEUCHÂTEL

#### Cave de la Grande-Rochette

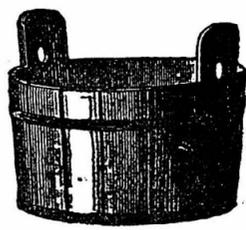
VIN BLANC DE NEUCHÂTEL

à 55 centimes le litre

S'adresser Terreaux 9, bureau 3 (caisse Fabrique de Télégraphes), ou au magasin de M. Perregaux, faubourg de l'Hôpital 1.  
Paul FAVARGEE.

## A LA MÉNAGÈRE

11, Rue des Epancheurs, 11



Grand choix de seilles garanties chevillées, ne se démontant pas si les cercles tombent.

Pinces, Grosses et Cordes à lessive

#### OCCASION

A vendre à bon compte, au Vally vaudois, dans une situation exceptionnelle, un H 8000 L

#### joli bâtiment

de construction récente, comprenant douze chambres spacieuses, cuisines et caves voutées; eau dans le bâtiment et électricité sous peu. Convientrait pour pension ou commerce de vins. S'adresser au notaire Monney, à Avanches.

PROSPECTUS

EMPRUNT DE Fr. 7,500,000 à 4 0/0

VILLE DE BERNE

de la  
émis en vertu de la  
ratification par l'Assemblée communale du 1<sup>er</sup> juillet 1900

En vue de se procurer les ressources nécessaires à l'exécution de différentes entreprises et constructions d'intérêt public, la Commune municipale de la ville de Berne crée un emprunt de fr. 7,500,000.— dont les modalités sont les suivantes :

L'emprunt est divisé en 7500 obligations de fr. 1000.— au porteur, rapportant un intérêt de quatre pour cent l'an et munies de coupons semestriels à l'échéance des 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Ces obligations sont créées avec jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1900. La Commune municipale de la Ville de Berne s'engage à recevoir en dépôt dans ses caisses, à la demande des porteurs, les titres de cet emprunt, et à délivrer en échange, sans frais, des certificats de dépôt nominatifs. Toutefois ces dépôts ne pourront être inférieurs à cinq mille francs de capital.

L'emprunt est remboursable sans dénonciation après 15 ans, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> juillet 1915. La Commune municipale de la Ville de Berne se réserve cependant la faculté de rembourser soit la totalité, soit des parties de l'emprunt, moyennant un préavis de trois mois; mais elle ne pourra faire usage de cette faculté qu'après expiration de 10 ans, soit la première fois au 1<sup>er</sup> juillet 1910.

La Commune municipale de la Ville de Berne s'engage à faire payer sans frais les coupons échus et les obligations appelées au remboursement de cet emprunt, savoir :

- à Berne : à la Caisse municipale,
- » Banque cantonale de Berne,
- » Caisse d'épargne et de prêts,
- » Caisse de dépôts de la Ville de Berne,
- » Banque populaire suisse.

à Bâle, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Zurich : aux caisses qui seront désignées par la Direction des Finances.

Toutes les publications relatives au paiement des coupons et à l'amortissement des obligations seront faites par la direction des Finances municipales dans la Feuille officielle du canton de Berne, dans la Feuille officielle suisse du commerce et dans un journal de Berne, Bâle, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Zurich.

La cote officielle des titres de cet emprunt sera demandée aux Bourses de Berne, Bâle, Genève et Zurich.

Berne, 2 juillet 1900.

Au nom de la Commune municipale de la Ville de Berne :

Le Directeur des finances,  
G. MULLER

Sur la base d'un contrat passé entre la Direction des Finances municipales, d'une part, et la Banque Cantonale de Berne et le Syndicat des Banques Bernoises, d'autre part, les établissements soussignés ont pris ferme le susdit emprunt de fr. 7,500,000 à 4 0/0 de la Commune municipale de la Ville de Berne et l'offrent en

Souscription publique

qui aura lieu le

Samedi 14 juillet 1900

aux domiciles désignés ci après, aux conditions suivantes :

- 1<sup>o</sup> Le prix d'émission est fixé à 99 0/0, plus intérêt couru dès le 1<sup>er</sup> juillet 1900;
- 2<sup>o</sup> Les domiciles de souscription ont la faculté de demander aux souscripteurs un cautionnement de 5 0/0 du montant souscrit.
- 3<sup>o</sup> La répartition aura lieu aussitôt que possible après la souscription, moyennant avis donné par lettre aux souscripteurs. Dans le cas où les souscriptions dépasseraient le montant disponible, il sera procédé à une réduction proportionnelle des souscriptions totales de chaque domicile.
- 4<sup>o</sup> La libération des titres attribués devra être effectuée après du domicile de souscription à partir du 20 juillet jusqu'au 31 août 1900 au plus tard; il y aura lieu d'ajouter au prix de souscription l'intérêt à raison de 4 0/0 du 1<sup>er</sup> juillet 1900 jusqu'au jour de la libération. Lors de la libération, il sera délivré des certificats provisoires qui pourront être échangés contre les titres définitifs au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 1900.

On peut se procurer des exemplaires du prospectus et des bulletins de souscription auprès des domiciles désignés ci-après.

Berne, Bâle, Genève et Zurich, 2 juillet 1900.

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| Syndicat des Banques Bernoises.                        | Banque Cantonale de Berne.         |
| Banque Commerciale de Bâle.                            | Bankverein Suisse.                 |
| Union Financière de Genève.                            |                                    |
| Banque de Paris et des Pays-Bas, Succursale de Genève. | Crédit Lyonnais, Agence de Genève. |
| Banque Fédérale S. A.                                  | Société de Crédit Suisse.          |

DOMICILES DE SOUSSCRIPTION :

- Neuchâtel :** Banque Cantonale Neuchâteloise, Banque Commerciale Neuchâteloise, Berthoud & C<sup>ie</sup>, DuPasquier, Montmollin & C<sup>ie</sup>, G. Nicolas & C<sup>ie</sup>, Perrot & C<sup>ie</sup>, Pury & C<sup>ie</sup>.
- Fleurier :** Banque Cantonale Neuchâteloise, agence, Sutter & C<sup>ie</sup>, Weibel & C<sup>ie</sup>.

- Chaux-de-Fonds :** Banque Cantonale Neuchâteloise, succursale, Banque Commerciale Neuchâteloise, agence, Banque Fédérale, S. A., comptoir, Perret & C<sup>ie</sup>, Pury & C<sup>ie</sup>, Reutter & C<sup>ie</sup>.
- Couvvet :** Banque Cantonale Neuchâteloise, agence, Weibel & C<sup>ie</sup>.
- Loèche :** Banque Cantonale Neuchâteloise, agence, Banque du Loèche.

Machines agricoles en tous genres



Spécialité de pressoirs à vin de raisins et de fruits, système américain à embarrage et hydraulique. Treuils de pressoirs à simple et double engrenage, nouveau système perfectionné. Broyeurs à raisins et à fruits. Concasseurs, hache-paille, faneuses, rateaux à cheval, etc., etc.

Vente et location de matériel complet à l'usage de MM. les entrepreneurs, locomobiles de 2 à 15 chevaux, pompes centrifuges, Treuils de batterie, pinces à lever les pierres, nouveau système très pratique. Fabrique de boulons de charpente et tiges à sonder.

Machines rendues franco en gare dans toute la Suisse. Prix très modérés, Envoi de catalogues et prix courants franco sur demande, chez H 6481 X J. BELZ FILS & C<sup>ie</sup>, constructeurs, Coulouvrenière 7, Genève.

FÊTE VÉNITIENNE

(Mercredi 11 juillet prochain)  
LANTERNES VÉNITIENNES  
Ballons — Bougies  
Rabais aux membres de la S. N. N.

Ch. PETITPIERRE & Fils  
en ville

22 Feuilleton de la Feuille d'Avis de Neuchâtel

LE MOULIN FRAPPIER

PAR HENRY GRÉVILLE

XXII

Cependant Geneviève était en proie à mille perplexités. Après avoir rendu à M. Pluchet la dentelle raccommodée, elle avait pensé recevoir une commande et rien n'était venu. Elle se demanda alors si elle ne s'était pas trompée du tout au tout sur la valeur de son travail, et pendant les jours d'hiver, courts et froids, où le chauffage et l'éclairage doublent la dépense quotidienne, elle passa de longues heures à réfléchir tristement.

Tous ceux qui travaillent les ont connues, ces méditations pleines d'angoisse, où l'être jeune et plein de bonne volonté, voyant qu'on ne veut pas employer ses forces, se prend la tête dans les mains et doute de lui-même.

— Qu'est-ce que je leur demande? Gagner honnêtement ma vie!

Ce cri sort à toute heure de milliers

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des gens de Lettres.

APPARTEMENTS A LOUER

A louer, tout de suite ou pour Noël, un appartement de quatre pièces avec cuisine et dépendances. — S'adresser à M. Léo Châtelain, architecte.

A louer un beau petit logement de cinq chambres, au soleil, cuisine et dépendances, à Vieux-Châtel. — S'adresser faubourg du Crêt 12.

Pour cause de départ

A louer, tout de suite ou pour époque à convenir, un beau logement de cinq pièces, dont trois exposées au soleil situé à Vieux-Châtel. Lumière électrique. Belle vue. S'adresser au bureau du journal. 832

A louer à la Coudre deux beaux logements; eau sur l'évier. S'adresser à Constant Mosset, au dit lieu.

Logement de 3 chambres à Bellevaux. Verandah. S'adr. Beaux-Arts 15, 1<sup>er</sup> étage.

Appartement remis à neuf, quatre chambres et un cabinet, eau, gaz, à proximité de l'Hôtel de ville. Disponible dès ce jour. — Etude Ed. Petitpierre, notaire, Epancheurs n<sup>o</sup> 8.

Saint-Aubin

A LOUER, jolie maison d'habitation, onze chambres, balcon, cuisine et dépendances. Eau sur l'évier et dans la maison. Belle exposition, vue magnifique. Petit jardin d'agrément avec pavillon. Proximité de l'Ecole secondaire. Convientrait pour pensionnat. — Au gré des amateurs, la maison pourrait être aménagée en deux logements de cinq chambres et une cuisine chacun. S'adresser pour tous renseignements à M. Montandon, notaire, à Boudry, ou à M. Ch.-E. Guisnard, notaire, à Neuchâtel.

POUR SÉJOUR A LA CAMPAGNE

A louer dès maintenant, à Montmirail, joli appartement de 3 pièces, 1<sup>er</sup> étage; jardin, situation tranquille. Prix modéré. Selon convenance, on louerait aussi 4 ou 5 pièces.

Pour tous renseignements, s'adresser Etude G. Etter, notaire, à Neuchâtel, Place d'Armes 6.

A louer un grand logement au faubourg du Lac. S'adresser Ecluse 37.

Une chambre, cuisine et cave, au centre de la ville, pour le 1<sup>er</sup> septembre. Etude Ed. Petitpierre, notaire, rue des Epancheurs 8.

— Tant mieux, Monsieur, répondit-elle avec calme.

— Une de mes meilleures clientes, Mme Nanteuil, marie prochainement sa fille, et pour la toilette de mariée, elle veut employer de fort belles dentelles anciennes, qu'elle possède, des trésors de famille... c'est ce point que vous savez faire...

— Le point d'Alençon? dit Geneviève d'une voix claire.

— Précisément. Il lui en manque quelques petits morceaux pour compléter la garniture, il y aurait aussi des réparations à faire... j'ai pensé que cela pourrait vous être agréable.

— Je vous remercie, Monsieur, dit posément la jeune femme; j'entreprendrai ce travail avec d'autant plus de plaisir que ce sera pour moi une occasion de m'exercer la main.

— Vous ne travaillez pas maintenant? demanda Pluchet.

— Oh! si! mais on se perfectionne en voyant des points qu'on ne connaît pas encore, et comme il n'y a personne à Paris qui puisse me renseigner là-dessus, puisque je suis seule à connaître...

— Elle va me prendre très cher, pensa Pluchet. Il y a une petite difficulté, dit-il tout haut; Mme Nanteuil tient beaucoup à ses dentelles, et ne veut pas les laisser sortir de sa maison; il faudrait faire les réparations chez elle... Geneviève fronça légèrement le sour-

Route de la Côte

Dès maintenant appartement neuf de trois chambres, mansarde et dépendances. Bain. Jardin. Belle vue. Quartier tranquille. — S'adresser Etude Ed. Petitpierre, notaire, rue des Epancheurs n<sup>o</sup> 8.

Joli appartement de 3 pièces à louer à Marin; eau sur l'évier, jardin, belle situation. — S'adresser Etude G. Etter, notaire, Place d'Armes 6.

A louer, rue des Moulins 23, un appartement de trois chambres et dépendances. S'adresser à M. F. Monard, à la Préfecture.

CHAMBRES A LOUER

Jolie chambre meublée, à louer. S'adr. Industrie 25 au 2<sup>me</sup>.

A louer chambre meublée pour un monsieur rangé. Maison de l'épicerie Gacond, au 2<sup>me</sup>.

A louer, à des personnes de moralité, deux chambres indépendantes, dont une à deux fenêtres, non meublées, Ecluse 17, au 1<sup>er</sup>. S'y adresser le soir dès 7 heures.

cil. Jamais encore elle n'était entrée à semblable titre dans une maison étrangère, et il lui semblait accepter par là une sorte de domesticité...

— Quel sot orgueil se dit-elle aussitôt. Est-ce que je n'ai pas été servante à l'auberge de Délasse?

— J'irai, Monsieur, fit-elle tranquillement. Quand faut-il m'y rendre?

— Tout de suite, si vous le pouvez.

— C'est bien, Monsieur, et les conditions?

— Vous verrez ce qu'il y a à faire, vous me demanderez votre prix, et nous nous entendrons. Mais n'oubliez pas que c'est avec moi que vous devez traiter, et non avec ces dames directement; il y aurait là un manque d'égards pour moi...

— Ne craignez rien, Monsieur, interrompit Geneviève avec hauteur, je sais ce que je dois à un intermédiaire tel que vous...

— La diable de femme! pensa Pluchet; on ne sait comment la prendre!

Il lui indiqua l'adresse de Mme Nanteuil, et Geneviève partit, singulièrement émue à l'idée de cette démarche. Comme tous ceux qui ont vécu solitaires, elle était sauvage et craignait les nouvelles figures.

## A LOUER

belles chambres meublées donnant sur l'avenue du Premier-Mars. S'adresser rue Conlon 2, 3<sup>me</sup> étage.

Chambres non meublées, à louer. S'adr. Evole 3, au rez-de-chaussée.

A louer des chambres meublées ou non meublées. S'adr. rue Parry 6, au 3<sup>me</sup>.

Grande chambre meublée. Convientrait à un ou deux messieurs rangés. Coq-d'Inde 3, 2<sup>me</sup> étage, à gauche.

A louer dès maintenant deux jolies chambres non meublées à un prix très avantageux. S'adr. rue de la Balance 1, au 3<sup>me</sup>, le jeudi et le samedi après-midi, de 4 à 6 heures.

Jolie chambre bien meublée ou non. S'adr. rue de l'Hôpital 7, au 3<sup>me</sup>. C. O.

Jolie chambre meublée. S'adr. Sablon 25, 1<sup>er</sup> étage. C. O.

Grande chambre mansardée non meublée, à louer pour époque à convenir. — Etude Ed. Pettipierre, notaire.

Belles chambres avec pension soignée. Beaux-Arts 3, 3<sup>me</sup> étage.

## ON DEMANDE A LOUER

On cherche, pour tout de suite, un logement propre, de 3 à 4 pièces, situé au centre de la ville ou près de la gare. Adresser les offres sous Hc 3451 N à l'agence de publicité Haassenstein & Vogler, Neuchâtel.

Dame seule demande, pour le 1<sup>er</sup> août 1900, un petit appartement près de la ville, du prix de 300 fr. environ. Le bureau du journal indiquera. 822

On demande à louer, à prix raisonnable, pour Saint-Jean 1901, une petite propriété de cinq à sept chambres, dans une jolie situation du ressort communal; on exige une jolie vue, un petit jardin potager et d'agrément. S'adresser par lettre au bureau de la Feuille d'Avis sous P. P. 830. Prière d'indiquer le prix.

Une dame seule, d'un certain âge, cherche appartement de 2 chambres, cuisine et dépendances, dans maison d'ordre. S'adresser par écrit au bureau de la Feuille d'Avis, initiales A K 814. C. O.

## On désire

reprénder la suite d'un petit commerce quelconque: magasin, café-restaurant, etc. Adresser les offres avec conditions sous DN à la Feuille d'Avis. 828

## OFFRES DE SERVICES

Une famille lucernoise désire placer sa fille de 18 ans comme volontaire, pour apprendre le français. Adresser les offres sous J. B. 829 au bureau du journal.

## Une domestique

cherche à se placer comme remplaçante, depuis le milieu de juillet jusqu'à la fin d'août. S'adresser rue de la Serre 4, au 1<sup>er</sup> étage.

Jeune fille de 18 ans, très brave, cherche à se placer dans une bonne famille. S'adresser à M<sup>me</sup> Adrien Borel, Clos Brochet.

Une bonne cuisinière de confiance cherche place à demeure ou comme remplaçante. E. luse 6, 5<sup>me</sup> étage.

## Une cuisinière

cherche place, pour fin juillet, comme remplaçante ou pour faire des ménages. S'adr. Evole 17, rez-de-chaussée. Hc 3456 N

## PLACES DE DOMESTIQUES

On demande pour tout de suite une

## FILLE

sachant faire une bonne cuisine et les travaux d'un ménage soigné. Bon gage si la personne convient.

S'adresser G. W., case 488, Chaux-de-Fonds. Ho 2178 G

jolie; pas un des traits du visage n'eût résisté à un examen sévère. Mais elle avait la grâce, « plus belle encore que la beauté », et dans ses yeux lumineux une bonté touchante, avec un brin d'espièglerie, qui faisait d'elle la plus adorable petite fée qui se pût voir.

— Maman, c'est la dame qui vient pour nos dentelles, dit Marguerite Nanteuil en ouvrant la porte d'un petit salon où sa mère feuilletait un livre de comptes.

Mme Nanteuil se leva, salua Geneviève et lui indiqua un siège, le tout d'un air si bienveillant que la jeune femme se sentit touchée d'un accueil différent de ce qu'elle avait coutume de rencontrer. En quelques mots l'affaire fut arrangée, Geneviève promit de venir le lendemain, et elle rentra dans sa chambrette avec une émotion joyeuse.

Le lendemain, en effet, à l'heure fixée, elle était au travail, dans une pièce que Mme Nanteuil avait spécialement consacrée à cet usage et où elle se trouvait seule.

Deux ou trois fois dans la journée, Marguerite entr'ouvrit la porte et montra son frais visage éclairé d'un sourire. — Vous n'avez besoin de rien? disait-elle. Geneviève répondait négativement, et l'aimable vision disparaissait.

(A suivre.)

## On demande pour l'Allemagne, femme de chambre

de la Suisse française. Offres avec tous les détails, prétentions de salaire, photographie, certificats, etc., sous initiales F. B. 4067 à Rodolphe Mosse, Baden-Baden.

## Cuisinière

M<sup>me</sup> Ch. Borel, La Rosière, Parcs 52, demande une fille honnête, active, sachant faire un bon ordinaire.

On demande, pour le 15 juillet, une bonne domestique sachant faire la cuisine et bien au courant d'un service soigné. S'adresser chemin du Rocher 11, 1<sup>er</sup> étage.

On cherche, pour un petit ménage, une personne d'âge raisonnable (25-30 ans), propre, active, soignée, honnête, sachant faire la cuisine, comprenant et connaissant les travaux d'une maison. Références demandées. Le bureau de cette Feuille donnera l'adresse. 826

## EMPLOIS DIVERS

Maison allemande (export. dentelles) cherche

## Correspondant français

sachant aussi l'allemand, de préférence français ou étranger, ayant fait la correspondance française déjà pendant plusieurs années dans une maison française ou suisse-française.

S'adresser à E. P. 19698 poste restante, Planer J. V. (Saxe). H33960

## De bonnes lingères

sont demandées à la Chemiserie D. Claire, rue de l'Hôpital 18.

## Boulangier

On demande pour le 20 juillet, dans une localité du Val-de-Travers, pour travailler seul, un bon ouvrier boulangier connaissant parfaitement son métier. Bon gage. Pas de travail le dimanche. S'inf. de l'adresse au bureau du journal. 831

## Ouvriers chapeliers

On demande de bons repas-seurs au fer. Travail assuré toute l'année. Conditions avantageuses. Adresser offres avec références case 1878, Genève, Rive. H 5754 X

Un jeune homme, au courant des travaux de **CHERCHE PLACE** dans une maison de commerce ou administration de la ville. Adresser les offres: E. R. 820 au bureau de la Feuille d'Avis.

## Boulangier

Un bon ouvrier, pouvant travailler seul, cherche place pour le 1<sup>er</sup> août. S'adr. à Louis Vindret, boulangier, Lucens (Vaud).

## PERDU OU TROUVÉ

Perdu vendredi soir un portemonnaie. Le rapporter au bureau du journal contre récompense. 833

## AVIS DIVERS

On aimerait placer un garçon de 15 ans dans une famille honnête du canton de Neuchâtel, où il pourrait fréquenter une bonne école primaire et suivre les cours d'instruction religieuse allemande.

Madame Weber  
Effingerstrasse 75, Berne. Hc 3172 Y

## Personnes sérieuses

peuvent se procurer, sans connaissances spéciales, d'assez grands bénéfices, d'une manière facile et honnête. S'adr. sous K. G. à Orell Füssli, publicité, Zurich. OF 4085

## Leçons de russe

et préparation pour les **gymnases russes**. S'adresser, par écrit, concierge de l'Académie, pour S. W.

## ON DEMANDE

à faire des relevés de comptes, tenue de livres ou comptabilité, pour entrepreneurs ou commerçants, soit à la maison ou bien le soir.

Simonney, Place d'Armes 5. C. O.

Réparation de **PENDULES**  
J. REYMOND, Orangerie 6

TRAVAIL SOIGNÉ ET GARANTI

## M<sup>lle</sup> HÄCHLER

Masseuse

absente jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre

## Costumes tailleurs

ROBES POUR DAMES & FILLETES

J. Simonney, ex première de la maison Laferrrière, de Paris, rue de la Place d'Armes 5, rez de chaussée.

Un jeune homme inoccupé cherche des écritures à faire. S'adresser au bureau de la Feuille d'Avis. 815

## PENSION

M. Favarger-Möry, rue de l'Orangerie 4, 1<sup>er</sup> étage. Chambres indépendantes. Cuisine très soignée. Prix modérés.

## MÉTROPOLE

CE SOIR, A 8 1/2 HEURES

GRAND

## CONCERT

donné par la

## Troupe Léo

Pour la 1<sup>re</sup> fois à Neuchâtel

LES LÉOS, **duettistes comiques**  
2 Dames — 2 Comiques

## Loterie Bachelin

Le tirage aura lieu à Marin, mardi 10 juillet, à 5 heures du soir. La Feuille d'Avis de jeudi 12 juillet publiera la liste des numéros sortis.

## FAITS DIVERS

## CHRISTIANISME

Arrêtez! Arrêtez-vous un instant. J'ai quelque chose à vous dire.

On allez-vous? Vous promenez-vous indifféremment? Mais enfin, quoi que vous fassiez, que vous soyez assis ou couché, vous avancez à chaque instant vers l'éternité; chaque minute vous approche de la mort; immédiatement après la mort suit le jugement. Que répondrez-vous à votre Juge dans ce moment solennel, lorsqu'il vous demandera compte de la manière en laquelle vous avez rempli votre existence ici-bas? Avez-vous observé les lois qu'il a mises dans votre conscience et qu'il vous a révélées dans sa parole qui est toute la Bible? Les avez-vous observés sans jamais en violer un seul point? Réfléchissez... Si vous en avez violé un seul point, vous êtes coupable comme si vous les aviez tous violés, et la violation de la loi de Dieu c'est le péché, le gage du péché c'est la mort, la mort éternelle c'est l'enfer, l'enfer où le feu ne s'éteint point, un feu éternel préparé au diable et à ses anges.

O! mes compagnons de voyage vers l'éternité, quand je pense à ces choses je tremble de tout mon corps, je reconnais bien que je mérite mille et mille fois l'enfer. Et vous, vous sentez-vous si justes, saints et innocents? Je ne crois pas que vous le soyez. Eh bien, qu'allons-nous faire? Qu'allons-nous devenir? Mais je m'égarer. Si Dieu est juste, il est aussi miséricordieux; il a envoyé son fils unique au monde afin que quiconque croit en lui ne périsse point mais qu'il ait la vie éternelle. Oui, pour celui qui croit en lui de cœur et d'âme, il a pris sur lui la peine de ses péchés, il les a expiés sur la croix, il a accompli toute la loi, il est devenu pour lui sagesse, justice, sanctification et rédemption.

Voilà comment la loi de Dieu a été accomplie. Mais faites bien attention que cette grâce n'est que pour celui qui croit, qui se donne à lui de cœur et d'âme, non point pour les incroyants, non point pour ceux qui, quoique nés dans une Église chrétienne ont bien entendu parler de ce Sauveur, et néanmoins vivent pour le monde et pour eux-mêmes.

Christ n'est l'auteur du salut que pour ceux qui lui obéissent. A présent que nous connaissons le mal, appliquons le remède.

Vous êtes sauvés par grâce, par la foi, et cela ne vient pas de vous, c'est un don de Dieu. Eph. II, 8.

N'attendez rien de vos propres efforts. — Voici, Jésus vous ouvre ses trésors d'amour et de pardon. — Pleins d'allégresse, oh recevez, prenez cette richesse, — c'est un pur don.

Si l'Enemi cruel nous attend au passage, — s'il cache sous nos pas des pièges destructeurs, — s'il trouble notre foi... ne perdons pas courage, regardons à Jésus couronnant les vainqueurs.

Christ est le Chef de l'Église, qui est son corps, dont il est le Sauveur. Eph. V, 23.

Oh! que ton Église entière, que son troupeau bienheureux suive à jamais la bannière de son chef victorieux.

## Gare la Grêle!

La récolte est superbe. — Les propriétaires de vignes feront bien de s'assurer au «Paragrèle».

L'Agence cantonale est autorisée à recevoir les propositions jusqu'à la première chute de grêle. S'adresser à l'agent à Neuchâtel ou aux membres correspondants dans toutes les communes du vignoble.

## CONVOICATIONS & AVIS DE SOCIÉTÉS

### UNION INTERNATIONALE

DES

### AMIES de la JEUNE FILLE

Bureau de placement pour l'étranger  
faubourg de l'Hôpital 34, fermé pendant les mois de juillet et d'août pour les inscriptions des jeunes filles.

## ÉTAT-CIVIL DE NEUCHÂTEL

Naissances.

5. Louise-Rose, à Léon-Louis Montigny, cuisinier, Français, et à Sophie-Caroline née Gascard.  
6. Un enfant né-mort, masculin, à Victor Buttex, tapissier, et à Marie-Elise née Schmutz.

## NOUVELLES POLITIQUES

### LES ÉVÉNEMENTS DE CHINE

Dans la séance de vendredi soir, à la Chambre des communes, M. Brodrick dit que le Japon a reçu l'assurance que son offre d'envoyer une armée en Chine était bien accueillie par le gouvernement anglais. Les autres puissances n'ont pas fait d'objections, mais des négociations étant en cours, M. Brodrick estime ne pas pouvoir entrer dans de plus amples explications.

M. O'Connor demande si les puissances ont unanimement accepté l'intervention du Japon.

M. Brodrick ne répond pas.

— La légation du Japon à Washington a reçu une dépêche officielle annonçant que le Japon a décidé de porter à 22,000 hommes son effectif de troupes en Chine.

### La guerre anglo-boer

Lord Roberts télégraphie de Prétoria que le général Paget a livré, le 3 juillet, un combat à Plaisirfontein. Il a délogé les Boers d'une forte position et les a poursuivis jusqu'à 15 milles de Bethléem, où se trouvent le gouvernement orange et le président Steijn.

Le président Steijn transportera, croit-on, dans la montagne, le siège du gouvernement.

— Une dépêche du général Buller annonce que la voie ferrée entre le Natal et Heidelberg est rétablie, en sorte que Prétoria est maintenant relié au Natal.

### France

L'«Intransigeant» annonce la formation d'un comité qui s'occupera d'organiser une souscription destinée à couvrir les frais de l'affichage par toute la France de la lettre de démission du général Jamont.

Voici le texte de cette lettre:

Monsieur le ministre,

L'instabilité du chef d'état-major est incompatible avec la formation et la conduite des armées en campagne au début d'une guerre.

Le commandant d'un groupe d'armées a besoin d'un collaborateur ayant toute sa confiance, et qui soit renseigné sur l'ennemi et qui connaisse la mobilisation pour en avoir préparé les détails.

Puisqu'il n'en est plus ainsi, les difficultés déjà si grandes et si lourdes auxquelles j'avais à faire face vont s'accroître dans des proportions que je juge être démesurées.

Je vous prie donc, Monsieur le ministre, de me faire relever de mes fonctions et de me faire placer dans la position de disponibilité.

JAMONT.

— Le capitaine Freystetter, dont on se rappelle la noble attitude au procès de Rennes, est promu au grade de chef de bataillon.

### Angleterre

La chambre des lords, par 62 voix contre 57, décide de nommer une commission chargée d'étudier les moyens propres à donner aux propriétaires irlandais une indemnité pour les torts qui leur ont été causés par les lois agraires de 1881.

## NOUVELLES SUISSES

Les tirs contre la grêle. — Le chef du département de l'agriculture du canton de Berne, M. de Wattenwyl, s'est rendu récemment à Gratz (Autriche), où il a assisté à des tirs contre les nuages à grêle. Il a été si satisfait des résultats de ces expériences, qui intéressent à un haut degré les agriculteurs, qu'il a fait l'acquisition d'un canon-paragrêle pour l'École d'agriculture de la Rütli. Cet établissement attend de jour en jour l'arrivée de cette bienfaisante bouche à feu.

En France, cette question des tirs contre la grêle est aussi à l'ordre du jour. M. Houdaille, professeur à l'École nationale d'agriculture de Montpellier, a été envoyé en Italie pour étudier les effets de ces tirs. D'autre part, la demande du ministre de l'agriculture, le ministre de la guerre a décidé de mettre des poudres d'un prix très réduit à la disposition des agriculteurs désireux d'entreprendre des tirs contre la grêle. Des provisions de ces poudres se trouveront dans tous les entrepôts des contributions indirectes.

VAUD. — Un jeune homme, habitant depuis peu de temps Romanel, se rendait à Crissier la semaine passée, par le sentier de Vernand-Bois-Genou qui côtoie les pittoresques ravins au fond desquels coule la Mèbre. Bientôt l'obscurité se fit et le voyageur, peu accoutumé au trajet, s'égarait, tâtonnait, cherchait, et finit par glisser dans le précipice; heureusement, il fut arrêté à temps par un arbre au bord d'un rocher qui surplombe le ravin d'au moins 30 mètres. Cet arrêt lui sauva la vie, mais il dut passer la nuit terrible, n'osant pas bouger, demeurant immobile, afin de ne pas tomber et ce n'est que le lendemain matin que des personnes se rendant au travail entendirent ses cris et vinrent à son secours. Il fallut tout un sauvetage, au moyen de cordes, pour tirer le pauvre garçon de ce très mauvais pas.

## CANTON DE NEUCHÂTEL

Fausse-monnaie. — Le public est rendu attentif au fait qu'il circule en ce moment de fausses pièces de deux francs suisses, à l'effigie de l'Helvétia et au millésime de 1879.

Ces pièces sont facilement reconnaissables à leur toucher savonneux ainsi qu'à la différence de leur poids — 2 grammes plus légères que les bonnes.

Horlogerie. — La commission extraparlamentaire de l'Observatoire cantonal a eu une intéressante réunion jeudi. On y a discuté la révision du règlement de l'Observatoire.

D'après nos renseignements, dit la «Fédération horlogère», la commission a été unanime pour envisager comme désirables les modifications suivantes dans l'observation des diverses catégories de chronomètres:

1. Chronomètres de marine, deux mois d'observation. — 2. Chronomètres de bord, un mois d'observation. — 3. Chronomètres de poche:

Classe A. Six semaines d'observation dans cinq positions, étuve et glacière. — Classe B. Un mois d'observation, plat, pendu, étuve et glacière. — Classe C. Quinze jours d'observation, plat et pendu.

Saint-Blaise. (Corr.) — Notre Conseil général, maintenant au complet, avec les membres nommés dans l'élection complémentaire, a été réuni vendredi soir.

Au début de la séance, M. Thorens a offert à M. Chs. Dardel, père, au nom de la Commune et aux applaudissements des membres du Conseil, un magnifique plateau d'argent, portant une dédicace et les armoiries de Saint-Blaise. Ce cadeau bien mérité est un témoignage de reconnaissance pour les services nombreux que M. Dardel a rendus à la localité pendant les 36 ans qu'il a fait partie du Conseil communal.

La commission des agrégations, de 5 membres, est composée comme suit: MM. Henri Droz, Gottfried Hug, James Constant Roulet, Charles Nydegger et Emile Schaeffer.

La commission du budget et des comptes comptera 7 membres savoir: MM. Charles Dardel, G. de Steiger, James Dardel, Eugène Berger, Edouard Sandoz, Fritz Zweijacker et Emile Schaeffer. M. Samuel Maurer est nommé membre de la commission scolaire en remplacement de M. Paul Virchaux, qui n'a pas accepté sa nomination.

Notre corps d'hydrantiens s'organise avec suite. Il comprendra 2 sections ayant chacune un chariot à sa disposition; ils seront remis dans les anciens hangars des pompes. Le crédit voté pour cette transformation de notre service de défense contre les incendies, ayant permis d'acheter une échelle à coulisses, il s'agit de la mettre à l'abri, et le Conseil vote un nouveau crédit de 2800 fr. destiné à agrandir en profondeur le hangar de la pompe campagnarde au bas du village.

Une modification a été apportée dans la répartition des charges du Conseil communal, en ce sens que désormais les fonctions de secrétaire et de caissier seront remplies par la même personne. La révision de l'article 71 du règlement communal que nécessite ce changement, est votée à l'unanimité.

Le cautionnement que devra fournir le titulaire de ce poste est fixé à la somme de fr. 10,000.

Enfin le bureau communal sera dorénavant installé à l'Hôtel communal et le Conseil vote le crédit nécessaire pour l'y établir.

Nos sociétés de tir qui, depuis 25 ans font leurs exercices à la Prévôté, doivent abandonner cet emplacement à cause de la résiliation du bail qu'elles avaient avec le propriétaire du terrain où est installée la ciberie. Sur leur demande, elles obtiendront de la Commune la cession gratuite d'un terrain à Bregot, où elles rebâtiront un nouveau stand. La question d'une subvention communale à accorder en outre à ces sociétés, sera tranchée lorsque le devis de reconstruction aura été définitivement fixé.

Les propositions diverses traitant différentes questions d'équité nous apprennent entre autres que l'établissement de la Directe occasionnera de grands frais à la Commune. Le conseil communal se propose de faire une étude méthodique de tous les travaux qui vont lui incomber de ce chef et de mener de front les questions d'accès à la gare, d'amener des égouts au lac et de construction de la route projetée au sud du village. Les finances communales ont encore, on le voit, quelques secousses en perspective.

Chaux-de-Fonds. — A la bifurcation des rues du Gazomètre et de l'Industrie, vendredi après midi, un domestique conduisant une voiture à deux chevaux a renversé Mme Alice Tripet et son enfant, âgé de deux ans.

Mme Tripet a eu une blessure au front, et une roue du char a passé sur la cuisse du bébé. On a des craintes pour la première.

Il y a maintenant plus de quinze ans d'écoulés depuis la découverte de la «Lanoline», ce fameux constituant d'onguent dont l'usage grandit de jour en jour. Toutes les préparations usitées jusqu'à aujourd'hui comme topique cutané doivent céder à la «Lanoline», puisque celle-ci contient une graisse correspondant tout à fait à celle contenue dans le peau normale. C'est principalement dans la forme de la «Lanoline de toilette» que cette préparation a conquis le grand public, et on ne peut que la recommander en toute confiance comme le meilleur médicament topique pour les adultes et principalement pour les bébés. H:95:Q

**Gymnastique.** — Avec la 21e liste, le total des dons pour la fête fédérale de gymnastique est porté à 38,162 fr.

**Bevaix.** (Corr.) — Notre nouveau Conseil communal s'est constitué récemment et a appelé à la présidence M. Alfred Steiner, député au Grand Conseil. Homme actif, intelligent et très au courant de nos affaires communales et cantonales, M. Steiner sera certainement à la hauteur de sa nouvelle tâche.

Notre ancien président, M. Frédéric Ribaux, s'est occupé avec dévouement et désintéressement des affaires publiques depuis 1865. M. Ribaux — une bonne et honnête figure de vieux Neuchâtelais qu'on aimait à voir en nos Conseils, — emporte dans sa retraite volontaire l'estime et la reconnaissance de ses administrés.

## CHRONIQUE LOCALE

### Union suisse des Sociétés de consommation

L'assemblée des délégués de l'Union s'est ouverte samedi après midi, au Château de Neuchâtel, sous la présidence de M. J.-Fr. Schär, président du comité central, à Bâle; 62 sociétés étaient représentées par 126 membres; avec les 14 membres du comité central, le nombre des votants s'élevait à 140.

Étaient présents également MM. J.-C. Gray et James Deans, envoyés par le comité central de l'Union coopérative britannique, qui se faisait représenter en Suisse pour la première fois; M. Gambini, délégué par l'Union coopérative de Milan; MM. Schräml et Angst, de l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale.

Dans son discours d'ouverture, M. Schär a opposé le désintéressement des sociétés de consommation, qui travaillent dans l'intérêt de tous les consommateurs, aux visées plus étroites des sociétés par actions, dont les bénéficiaires ne profitent qu'aux actionnaires. Il a insisté sur le fait que les premières ne demandent rien à l'État sinon l'équité, la protection qui leur est due contre les boycottages dont elles pourraient avoir à souffrir.

M. Gray, secrétaire général à Manchester, constate, en apportant le salut et les vœux des coopérateurs d'outre-Manche, que, durant les quarante dernières années, les sociétés coopératives britanniques ont distribué à leurs membres — qui sont des ouvriers pour la plupart — 100 millions de livres sterling, soit 2 1/2 milliards de francs. Mais il ne faut pas donner toute son attention à ce brillant résultat financier et économique; il importe, au contraire, d'en appliquer une bonne part au développement moral qu'apporte la pratique de la solidarité aux coopérateurs et par ceux-ci à leurs familles, et par les sociétés de consommation au pays tout entier, et par la généralisation de la coopération au monde civilisé.

L'Assemblée entend ensuite le rapport de M. Erne, de Bâle, sur l'activité des organes de l'Union en 1899. De 89 sociétés que celle-ci comptait, elle est arrivée au chiffre de 105; le capital de garantie a été porté de fr. 176,000 à fr. 183,000; le chiffre d'affaires, de fr. 2,617,864 à fr. 3,330,295. Le bénéfice net est d'environ fr. 22,000.

Après l'adoption du rapport, les résolutions relatives du comité central ont été votées. Elles étaient au nombre de six et nous les résumons comme suit:

1. Invitation à toutes les coopératives de consommation d'adhérer à l'Union afin de veiller aux intérêts communs et au progrès de la cause de la coopération.

2. La déclaration que l'adjoint au gérant du bureau central et l'adjoint au secrétaire de l'Union seront désormais des fonctionnaires de l'Union dans le sens de l'article 47 des statuts.

3. La création en principe d'une caisse de secours contre la maladie et l'incapacité de travail pour les fonctionnaires et employés de l'Union et le versement à cet effet d'une première annuité de fr. 1000. Le comité présentera un projet de règlement sur l'organisation de cette caisse. Sur la proposition d'un membre, il a déclaré vouloir étudier dans quelle mesure les employés des petites sociétés non-pourvues d'une caisse de ce genre pourront éventuellement bénéficier de la caisse centrale de secours.

4. Les sociétés de l'Union sont invitées à s'occuper immédiatement de la question de la fourniture à bon marché de la houille. Le comité prendra toutes mesures pour venir en aide à l'activité des coopératives dans ce but.

5. Approbation des comptes de 1899 et décharge accordée à l'administration. Attribution de l'exécédent, qui est de fr. 21,905, par fr. 2000 en indemnité à la direction, fr. 4010 en gratification aux fonctionnaires et employés suivant décision du comité, fr. 1000 en premier versement à la caisse de secours, et quatorze mille 895 francs à porter à l'avoir de la société.

6. L'assemblée, dans la conviction qu'il serait bon de verser le solde créditeur d'un certain nombre de coopératives, membres de l'Union, du montant de fr. 3150, à l'avoir de l'Union, prie ces sociétés de renoncer à leur part de ce montant et charge la direction de solliciter leur consentement écrit à cette opération.

Dans la séance de dimanche, où la présence de M. le conseiller d'Etat Peltavel est annoncée, l'assemblée passe à l'ordre du jour sur une pétition des garants de la Société coopérative de consommation de Thounne en liquidation.

Elle entend ensuite un rapport succinct mais bien pensé de M. James Perrenoud, de la Chaux-de-Fonds, concernant la position que l'Union doit prendre en vue du renouvellement des traités de commerce. M. O. Beriger rapporte en allemand sur le même objet. — Un peu de mots, M. Perrenoud expose la situation où nous nous trouvons. Le chiffre par tête de population de l'impôt douanier perçu par la Confédération s'est élevé de fr. 10 à fr. 17 dans les dix dernières années; dans la même période, les recettes douanières ont monté de 30 millions à 50; c'est donc une aggravation considérable de l'existence matérielle du peuple suisse. Supprimer le droit d'entrée n'est pas possible, avec l'habitude qui s'est prise de demander toutes sortes de subventions à la caisse fédérale; mais ce qui est possible, c'est de revenir à une situation normale, c'est d'empêcher les augmentations de droits dont des groupes d'intérêts particuliers bénéficient seuls au détriment de la masse des consommateurs.

Partageant cette manière de voir, l'assemblée charge les organes de l'Union d'agir auprès des autorités fédérales pour que, lors de l'élaboration des nouveaux tarifs de douane, il soit fait opposition à toute élévation des droits sur les articles de grande consommation; que, lors du choix des positions de combat, la garantie soit donnée qu'il ne subsistera pas d'élévations de droits sur les articles consommés par la masse populaire; que, spécialement, les droits sur le sucre, le pétrole, le bétail de boucherie, les viandes et graisses, la chaussure soient réduits dans la mesure du possible. Le comité de l'Union soumettra à cet effet des propositions aux délégués en temps voulus.

Sur le rapport de M. G. Meyrin, gérant du bureau central, l'assemblée adopte une résolution invitant les sociétés de l'Union à étudier la question de l'introduction de l'achat obligatoire du bureau central des sucres et pétroles, et de prendre une décision à ce sujet jusqu'à la prochaine assemblée; de plus, les sociétés sont invitées à favoriser dès maintenant le bureau central lors des achats qu'elles traitent.

Trois délégués, deux de Zurich et un de la Chaux-de-Fonds, M. Jaquet, ont vivement combattu le principe de l'obligation. Mais le président l'a sauvé en affirmant que cette obligation n'en était pas une (?) et qu'elle était d'ailleurs contraire aux statuts. De son côté, M. Gswind, conseiller national, a expliqué que qui veut la fin veut les moyens. — Il semble probable donc qu'une révision des statuts sera la conséquence d'une réponse affirmative des sociétés quant à l'obligation. En attendant, les délégués ont voté la résolution par 51 voix contre 41.

M. Schär est confirmé comme président central. MM. J. Bowald (Olten) et James Perrenoud (Chaux-de-Fonds), membres sortants du comité central, sont réélus, et M. O. Hablützel (Frauenfeld), qui a décliné un nouveau mandat, est remplacé par M. Frey, de la même ville. M. Erne (Bâle) est renommé pour faire partie de la direction; au siège vacant dans celle-ci est nommé M. Brunner, avocat à Bâle.

La Société de consommation de Bienne est désignée comme section de contrôle et Glaris est choisi pour lieu de réunion de la prochaine assemblée.

**Aux obsèques de M. Henri de Rougemont,** vendredi, on remarquait un grand nombre d'ecclésiastiques dans le cortège, qui était ouvert par la société de Belles-Lettres et fermé par la société de Zofingue.

Avant le départ de la maison mortuaire, MM. Monvert, H. de Meuron et M. Guye ont parlé successivement, puis M. Robert-Tissot a fait un culte et M. Samuel Robert a prononcé une prière. Au cimetière de Beauregard, un étudiant en théologie et M. Borel-Girard ont prononcé des discours.

**Nos missionnaires.** — Un télégramme de la maison des Missions de Bâle, envoyé samedi à M. Louis Ramseyer, lui annonce que ses parents à la Côte d'Or sont hors de danger.

## DERNIÈRES NOUVELLES

**Berne, 7 juillet.**

La votation du peuple suisse et des cantons, sur la demande d'initiative concernant l'élection du Conseil national d'après le système de la représentation proportionnelle, et la nomination du Conseil fédéral par le peuple, a été fixée au 4 novembre prochain.

**Lourenço-Marquês, 6 juillet.**

Les Boers ont occupé Utrecht, après en avoir chassé les Anglais.

**Prétoria, 7 juillet.**

Une fusillade intermittente continue chaque jour aux avant-postes. Quatorze hommes d'infanterie montés ont été portés manquants hier vendredi. Un petit engagement a eu lieu près de Greylinstad avec une centaine de Boers qui ont attaqué un convoi dans un défilé.

**Le Cap, 7 juillet.**

Un regrettable incident s'est produit hier vendredi. Un transport hospitalier devait partir avec des officiers invalides évacués de l'hôpital de Winberg, ayant eu son départ retardé, les officiers se sont trouvés sans abri pendant la nuit.

## Les événements de Chine.

A PÉKIN.

Paris, 7 juillet.

M. Delcassé vient de recevoir une dépêche du consul de France à Canton, annonçant que suivant des renseignements reçus de Li-Hung-Chang, les légations européennes étaient sauvées le 1er juillet.

Washington, 7 juillet.

Le département d'Etat a reçu un télégramme daté du 7, disant que les légations à Pékin étaient encore debout le 3. Les attaques récentes des Boxers avaient été peu importantes. Les Boxers semblaient disposés à réduire les légations par la famine.

Londres, 7 juillet.

La succursale des douanes chinoises à Londres reçoit une dépêche de Shanghai disant qu'un courrier apportant des nouvelles de Pékin, du 3 juillet, annonce que deux légations restent encore debout. Les troupes chinoises ont perdu 2000 hommes. Les Boxers ont perdu beaucoup de leurs chefs.

Une dépêche de Shanghai aux journaux anglais annonce que le massacre des ministres étrangers, des femmes, des enfants et des gardes étrangers des légations, survenu après dix-huit jours de résistance, est confirmé. Lorsque les vivres et les munitions furent épuisés, les Chinois envahirent les légations, massacrèrent tous les survivants, puis incendièrent les bâtiments, faisant un horrible holocauste de blessés et de cadavres. Le prince Tuan a fait massacrer 4000 notables, uniquement parce qu'ils avaient osé lui demander de faire cesser ces orgies de sang et de retenir ses partisans.

DANS LES PROVINCES.

Paris, 7 juillet.

Une note Havas annonce ce qui suit: Le consul de France à Shanghai télégraphie le 3 juillet au soir:

Les vice-rois de Nankin, de Outchang, de Fou-Tchéou, du Sé-Tchouang, les gouverneurs de Kiang-Sou et de Ngan-Hui ont lancé une proclamation très énergique pour assurer la protection des étrangers. Seul, le gouverneur de Tché-Kiang a promulgué l'édit du prince Tuan contre les étrangers. Son attitude a été signalée aux amiraux. La situation est critique à New-Tchouang, où les missionnaires de la Mandchourie se sont réfugiés.

Le Consul de France à Tien-Tsin télégraphie le 4 à la date du 23 juin: Un nouvel obus est tombé le 23 sur le consulat. Personne n'a été blessé. La situation semble s'être améliorée.

Le vice-consul de France à Hoï-How télégraphie en date 6 juillet: Le calme est rétabli, grâce aux mesures énergiques prises par les autorités.

Le consul de France à Chéou télégraphie le 4: Le bruit court que le général Tung-Fuh-Siang est maître de Pékin, et qu'il prépare un décret contre les étrangers. Les rebelles occupent le fleuve Jaune.

Paris, 7 juillet.

Le ministre des affaires étrangères communique une dépêche de Canton disant que le consul de France à Canton fait connaître en date du 7 qu'on assurait dans cette ville que le général Yang-Lu aurait télégraphié aux vice-rois de considérer les décrets impériaux rendus depuis le 21 juin comme non avenus.

LES PUISSANCES

Berlin, 7 juillet.

Le bureau Wolff annonce que le gouvernement japonais fait savoir aux puissances qu'à son avis, la situation, toujours plus sérieuse en Chine, exige l'envoi immédiat d'une nombreuse expédition. Le gouvernement demande l'opinion des puissances à ce sujet. Le gouvernement allemand a répondu que la situation actuelle demande surtout le maintien de l'accord entre les puissances. Pour lui, il serait opposé à toute mesure qui ne rencontrerait pas l'approbation des autres nations.

Londres, 7 juillet.

Le «Standard» considère les déclarations de M. Brodric comme indiquant que les puissances consentent à l'envoi en Chine d'une armée japonaise, qui serait l'avant-garde d'une grande armée alliée.

Le War office a ordonné de prendre les mesures nécessaires pour l'envoi de 40,000 hommes en Chine. Plusieurs services travaillent jour et nuit. Le contingent sera fourni par les corps de l'Inde, de l'Afrique du Sud et surtout par ceux de l'Angleterre.

Calcutta, 7 juillet.

Trois nouveaux transports chargés de troupes sont partis pour la Chine.

Brest, 7 juillet.

Six cents hommes, formant le premier bataillon de marche, avec une centaine de sous-officiers et des canons d'artillerie de marine, sont partis samedi matin pour Toulon, allant en Chine. La foule les a acclamés et les a accompagnés jusqu'à la gare, où le général Chevalier leur a adressé une allocution patriotique.

Cherbourg, 7 juillet.

Le croiseur «Chasseloup-Laubat» a complété ses approvisionnements et va partir pour la Chine.

Un nouveau détachement d'artillerie de marine a quitté Cherbourg à destination de la Chine.

AU PARLEMENT FRANÇAIS.

À la Chambre, répondant à une question au sujet de la Chine, M. Delcassé dit que le Japon a manifesté expressément à la France sa volonté de marcher d'accord avec les puissances et de ne rien faire sans elles. La France lui a fait savoir qu'elle le verrait avec plaisir apporter son concours à la cause commune.

En ce qui concerne l'état de guerre, M. Delcassé dit: «A qui déclarer la guerre? Le gouvernement impérial paraît avoir été emporté ou être prisonnier des émeutiers; mais les vice-rois des provinces ne semblent pas obéir aux chefs de la rébellion.» M. Delcassé montre les dangers d'une déclaration officielle de guerre pour les Européens qui se trouvent en Chine. «D'autre part, dit-il, une déclaration de guerre ne peut pas être un acte isolé, et la France n'a aucune raison de prendre une initiative qui pourrait faire croire à des pensées particulières qu'elle n'a pas.» (Applaudissements.) Quant au sort des légations à Pékin, M. Delcassé dit que le gouvernement n'a reçu aucun renseignement officiel.

Une dépêche disait que le 23 juin, le ministre de France, M. Pichon, et Mme Pichon étaient vivants.

M. Delcassé parle ensuite de la tentative de l'amiral Seymour, et dit que les chefs militaires déclarent ne pas pouvoir avancer avant d'avoir les forces suffisantes. Le gouvernement chinois a disparu devant l'insurrection, laquelle ne cédera qu'à la force. C'est cette force qu'il s'agit d'employer. (Applaudissements.) Quatre mille Français sont déjà partis; quatre mille autres seront partis avant le 20 courant. (Applaudissements.) D'autres suivront suivant les besoins.

M. Delcassé affirme une fois encore la nécessité d'un accord entre les puissances, et constate que cet accord existe. Il termine en demandant à la Chambre de laisser agir le gouvernement sous sa propre responsabilité, responsabilité qu'il demandera un jour à la Chambre de dégager. (Double salve d'applaudissements.) L'incident est clos.

Paris, 8 juillet.

On croit savoir que le ministre de la marine désignera le général Dodds pour prendre le commandement supérieur des troupes en Chine. L'amiral commandant supérieur n'est pas encore désigné.

Bruxelles, 8 juillet.

Une dépêche de Shanghai dit que les troupes restées fidèles, sous le commandement du prince Cheng, ont attaqué les rebelles à Pékin. Le gouverneur du Chan-toung se refuserait à obéir aux ordres du prince Tuan, qui lui a ordonné de s'emparer de Nankin.

Londres, 8 juillet.

Le Foreign-Office communique une dépêche du consul anglais à Shanghai disant, en date du 7, d'apprendre de source sûre que les légations tenaient encore le 3 juillet. Les Boxers et les réguliers chinois seraient découragés; ils auraient eu 2000 tués et n'oseraient plus s'approcher des légations. Ces dernières pourraient tenir longtemps encore, si elles ont assez de vivres et de munitions.

Hong-Kong, 6 juillet.

Des lettres de Chéou disent que la garnison des forts chinois a été renforcée. Les canons chinois dominent toute la ville et, malgré la présence des navires de guerre étrangers dans le port, les habitants étrangers éprouvent de vives appréhensions.

Paris, 8 juillet.

Le «Temps» commente le choix du général Dodds comme commandant du corps expéditionnaire en Chine, le proclame excellent. Ce choix, dit-il, prend une importance nouvelle s'il se confirme que l'empereur Guillaume aurait émis l'idée de confier à un général français la direction des opérations en Chine. Le «Temps» ajoute que toute démonstration de nature à fortifier l'accord entre les puissances est un bon signe. Sur l'ordre de M. de Lanessan, le 18e régiment d'infanterie de marine, nouvellement formé à Brest, est prêt à partir pour la Chine.

Londres, 8 juillet.

Une note communiquée aux journaux dit que 20,000 Japonais partiront immédiatement pour Takou et tiendront campagne sans retard. Le Japon agit spontanément. Les forces alliées compteront, avec les Japonais, 32,000 hommes; dans les cercles compétents, on estime qu'il en faudrait cent mille. La note ajoute que si on charge le Japon de la majeure partie de cette tâche, il est naturel qu'il s'attende à un accord convenable avec les puissances. Si le Japon accepte, les puissances intéressées seront prévenues, afin qu'un accord préliminaire bien défini intervienne.

Une autre note dit que la Chine faisait depuis longtemps des préparatifs. Elle avait commandé récemment 20 millions de cartouches à une maison anglaise; on ignore si la livraison a été faite.

L'explosion du mouvement contre les étrangers devait se produire dans la mauvaise saison, ce qui devait rendre l'intervention européenne plus difficile, mais l'agitation éclata prématurément.

Yverdon, 8 juillet.

Le 46e arrondissement fédéral a donné, dimanche, comme successeur à M. Jordan-Martin, décédé, M. Rubattel-Chuard, syndic de Villarzel. M. Rubattel a été élu par 7202 voix contre 4198 données au candidat libéral, M. V. Freymond, député, à Moudon. Le résultat du vote manque encore pour cinq petites communes.

Fribourg, 8 juillet.

Le 21e arrondissement fédéral a élu dimanche député au Conseil national, en remplacement de M. H. de Schaller, décédé, M. Louis de Diesbach, par 1758 voix sur 2237 votants.

Londres, 8 juillet.

Lord Roberts télégraphie que les Boers ont relâché, à Reitz, 800 prisonniers anglais, qui ont été dirigés sur Ladysmith. Le général Buller est arrivé à Reitz en bonne santé.

Rome, 8 juillet.

À la Chambre, M. Saracco, répondant à M. Giolitti, dit que le parti libéral conservateur a le devoir sacré de se mettre d'accord avec l'envoi d'un contingent italien en Chine. Par cet envoi, l'Italie montrera qu'elle n'entend pas abandonner sa place pour la défense de la civilisation dans l'action commune des puissances, cela toutefois sans idée de partage et sans but d'aventures. Personne ne peut demander à l'Italie de renoncer à venger ses morts et à imposer le respect de son drapeau. M. Giolitti se déclare satisfait et l'incident est clos.

## DERNIÈRES DÉPÊCHES

(SERVICE SPÉCIAL DE LA FEUILLE D'AVIS)

Fribourg, 9 juillet.

Samedi soir, avant le passage du train de 5 h. 25, en gare de Fribourg, un portier d'hôtel ayant pris le fusil d'un militaire avec lequel il se trouvait, visa par manière de plaisanterie un de ses collègues qui se trouvait à quelques mètres de lui.

Par malheur, il restait dans l'arme une cartouche à blanc; le coup partit et le couvre-canon faisant balle atteignit le malheureux à la figure, le blessant grièvement. Un œil est perdu et on redoute des lésions cérébrales.

L'auteur de l'accident et le soldat propriétaire de l'arme ont été arrêtés. La victime a été transportée à l'hôpital dans un état inquiétant.

Rheinfelden, 9 juillet.

La fabrique de cellulose à Kaiser-auegst a pris feu samedi soir: toute la partie réservée aux machines a été la proie des flammes.

Shanghai, 7 juillet.

Les consuls ont tenu conseil aujourd'hui. Ils annoncent officiellement que le 4 juillet les légations à Pékin étaient encore intactes.

Chéou, 7 juillet.

La mission danoise de Hsin-Yung est cernée par les Boxers. Un détachement de cosaques, avec le consul anglais et d'autres fonctionnaires, se sont portés à son secours.

Hong-Kong, 7 juillet.

On assure que les Boxers en veulent surtout aux habitants de Canton, qui, les premiers, ont introduit les Européens en Chine.

Les Chinois disent que tant que Li-Hung-Chang gardera son gouvernement il n'y aura aucun trouble dans la province de Canton.

**Nous rappelons que la demandée d'envoi de la FEUILLE D'AVIS à la campagne, pendant l'été, doit être accompagnée de la finance de 50 c. (en timbre-poste) prévue pour tout changement d'adresse; à défaut de quoi, elle ne pourrait être prise en considération.**

Monsieur et Madame Eug. LeGrandRoy et leur fille Marguerite; Madame Marie LeGrandRoy, les familles Bovet, à Neuchâtel et Saint-Petersbourg, et Moulin, à Valangin, les familles Châtelain, à Genève, Roux, à Lausanne, Amez-Droz, au Locle, les familles LeGrandRoy, à Genève, Gloor, à Lausanne, et Bezençon, à Echallens, font part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de leur bien-aimée fille, sœur, petite-fille, nièce, petite-nièce et cousine,

**Gabrielle-Alice LEGRANDROY,**

décédée le 8 courant, dans sa 11<sup>me</sup> année, à la suite d'une cruelle maladie.

Laissez venir à moi les petits enfants.

Marc X, 14.

Que ta volonté soit faite.

Marc XIV, 36.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu mardi prochain 10 juillet, à 1 heure.

Domicile mortuaire: Avenue du Mail 12. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

**Les remboursements pour quittances d'abonnements échus au 30 juin (Neuchâtel non compris), seront consignés à la poste mardi 10 juillet. Les personnes que cet avis concerne sont priées de leur réserver bon accueil.**

IMPR. WOLFRATH & SPERLÉ